

Société historique de Saint-Boniface

Comité de développement et de marketing

Le Comité de développement et de marketing (le Comité) est un comité du conseil d'administration (le Conseil) de la Société historique de Saint-Boniface (SHSB) créé en vertu de l'article 8 des règlements de la SHSB. Le Comité sera présidé par un membre du Conseil, mais il peut s'adjoindre des membres externes au Conseil pour accomplir son mandat.

En appui de la mission de la SHSB, et en collaboration avec la direction générale de la SHSB, le rôle du Comité comprend :

1. élaborer des stratégies de collecte de fonds, en assurer la mise en œuvre, les suivis et l'évaluation ;
2. élaborer des stratégies de communication et de marketing pour promouvoir les activités et les services du Centre du Patrimoine, y inclus les activités de collecte de fonds, en assurer la mise en œuvre, les suivis et l'évaluation.

En particulier, le mandat du Comité comprend :

- proposer et prioriser annuellement les activités de collecte de fonds pour répondre aux besoins financiers de la SHSB ;
- élaborer des plans de collecte de fonds ;
- guider les projets de collecte de fonds à partir de leur conception jusqu'à leur exécution, assurant les suivis et les évaluations nécessaires ;
- identifier et recruter des individus susceptibles de collaborer aux activités de collecte de fonds ;
- établir et maintenir des listes de donateurs, de sources de fonds et de collaborateurs existants et potentiels ;
- planifier les interactions avec les commanditaires et les sources de financement (ex., les demandes de financement, les remerciements aux donateurs et la reconnaissance des donateurs) et en assurer l'exécution ;
- participer à la réalisation des projets de collecte de fonds, de promotion ou de marketing (ex., faire un don, assumer la gestion d'une activité, élaborer les demandes de financement, aider à la rédaction de documents, faciliter un contact avec un donateur, etc.) ;
- faire la promotion des ressources et des services du Centre du patrimoine ;
- collaborer à l'alimentation du site Web du Centre du patrimoine en identifiant des nouvelles et des événements susceptibles d'intéresser les usagers ;
- annuellement, de concert avec le Conseil, évaluer le fonctionnement et l'efficacité du Comité et revoir la composition du Comité en fonction de ses besoins.